

Philippe ROY

De : "R.E.N.A.R.D." <Association-RENARD@orange.fr>
À : "Gérard SOLO" <g.solo@roissyenbrie77.fr>; "Christophe LEBAUD" <c.lebaud@roissyenbrie77.fr>; "Sylvie FUCHS" <s.fuchs@roissyenbrie77.fr>; "Simone DELIN" <Simone.DELIN@seine-et-marne.pref.gouv.fr>
Envoyé : vendredi 7 mars 2014 23:21
Joindre : LetRoissy-PlansRemblais-2013-01-02.pdf; Bons de livraison SOFRAT.pdf
Objet : Remblais R.T.R. Environnement en espace agricole à Roissy-en-Brie



Madame le Maire, Madame la Préfète,

Nous avons été observer cet après-midi les remblais qui se réalisent à Roissy-en-Brie, en espace agricole, au sud du chemin de la Patrouille, sur les parcelles C46, C47, C48 et C50, au lieudit- Le Pommerot.

Nous vous avons déjà alerté à ce sujet. La société R.T.R. n'a fourni aucun document qui montre le projet de remblai de terres agricoles en plan ou en coupe, aucun document ne repérant les zones humides et les mares n'a été produit par la société.. Il nous semble par conséquent hasardeux de nous écrire, en janvier 2014, comme l'a fait la commune, que les travaux ne nécessitent pas d'autorisation ; puisqu'on ne les connaît pas. De même nous écrire que la mare située sur la parcelle C48 n'est pas un milieu humide n'est pas faux en soi, mais une mare étant un milieu en eau elle est obligatoirement entourée d'un milieu humide... Nous observons d'ailleurs qu'il manque deux mares sur la cartographie, celle de la parcelle 48 à cheval sur le boisement et l'espace agricole et une autre au nord-est du bois de la Lièvrerie, parcelle C51, ces deux mares figurent bien au cadastre.

Nous avons, les années passées effectué des relevés naturalistes dans ces mares et nous y avons observés plusieurs espèces de batraciens protégés, des tritons, notamment.

Quoi qu'il en soit il s'avère que les travaux en cours violent de nombreuses règles. nous vous demandons en conséquence et en tant qu'association agréée de protection de l'environnement et en application de l'article L480-1 et suivants du C.U., de bien vouloir faire constater ces anomalies, d'en dresser procès-verbal et de prendre un arrêté interruptif de travaux.

En effet ces travaux contreviennent aux dispositions du P.L.U. (L160-1 du C.U.), à la législation sur les déchets articles L & R541 du C.Env., L541-30-1 du C. Env., notamment.

Nous souhaitons vous accompagner lorsque vous irez constater ces infractions.

Nous demandons à recevoir copie du rapport constatant ces infractions.

Il pourrait être utile de réaliser quelques sondages dans les déchets et de faire quelques analyses.

L'exploitant a produit des "bordereaux" de déchets que vous trouverez en pièce jointe et qui ne semblent pas suffire à définir l'origine des déchets.

Les photos suivantes, prises le 7 mars 2014, démontrent que les travaux en cours dépassent largement la hauteur de 2 m au dessus de laquelle des autorisations préalables sont nécessaires, voir à ce sujet C.E. n° 342445, 14 juin 2012.



Le camion, juché sur les remblais permet d'en estimer la hauteur à 3 ou 4 m. Photo prise depuis le Pommerot, au fond le bois de la Lièvrerie.



Gros plan sur le camion perché sur les remblais. Photo prise depuis le Pommerot, au fond le bois de la Lièvrerie.



Les remblais sont mis directement sur le sol agricole, sans décapage préalable, il ne s'agit donc pas de travaux d'amélioration pour l'agriculture. Photo prise depuis le Pommerot, au fond le bois de la Lièvrerie.



Le remblais à gauche de l'arbre est d'une hauteur de l'ordre de 5 m. L'arbre se trouve dans le bois de la Lièvrerie, la photo est prise depuis le ru de la Longuiole.



Le même remblais observé depuis le chemin de la Patrouille. La photo a été prise en montant sur le talus. Le remblais est bien de l'ordre de 5 m et est constitué de gravats qui n'ont pas été préalablement traités.

Restant à votre disposition pour tout renseignement nous vous prions, Madame le Maire, Madame la Préfète, de croire en nos sincères salutations.

Philippe ROY

Association R.E.N.A.R.D.

<http://www.renard-nature-environnement.fr/>

mèl : association-renard@orange.fr

groupe : association-renard@yahogroupes.fr

Tél. : 01 60 28 03 04

Fax. : 01 79 75 02 41

le Bois Briard

3 rue des Aulnes

77680 ROISSY-EN-BRIE

Association loi 1901 créée le 24 novembre 1978, siège en Mairie 77680

Roissy-en-Brie

Agréée de Jeunesse et d'Education Populaire sous le n° 77 JEP 03 302 R 88

Agréée de protection de l'environnement pour la Région Ile-de-France au titre de l'article L.141-1 du

Code de l'Environnement

Habilitée à participer aux débats sur l'environnement au titre de

l'article L143-1 du code de l'Environnement